

Conditions d'adhésion Réseau C.U.R.I.E. Année 2025

Le montant de la cotisation a été fixé par l'assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2012. Conformément à ses statuts, l'association Réseau C.U.R.I.E est composée de membres actifs, de membres associés et de membres d'honneur.

MONTANT DE LA COTISATION 2025 :
Personne morale – 700€ HT soit 840€ TTC

1. Il est précisé que les membres d'honneur sont des personnes physiques nommées par le conseil d'administration du Réseau au regard des services rendus à l'association ou des actions menées au profit de la recherche publique. Les membres d'honneur ne s'acquittent pas de cotisation, n'ont pas de droit de vote et peuvent être nommés aux présidences des commissions et participer aux groupes de travail.
2. Il est précisé que l'adhésion court sur une année civile quelle que soit la date effective de celle-ci et prend fin au 31/12.
3. Le Réseau CURIE procède au renouvellement automatique de votre adhésion en fin de chaque année civile. Jusqu'au 31/12/N, vous pouvez nous signifier à tout moment par mail à nicolas.krier@curie.asso.fr votre souhait de ne pas renouveler votre adhésion pour N+1. De plus, vous recevrez systématiquement un mail fin N, vous prévenant du renouvellement de votre adhésion et de la possibilité d'y renoncer jusqu'au 31/12/N en envoyant un mail à nicolas.krier@curie.asso.fr
4. Le Réseau C.U.R.I.E. s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données, effectués à partir du site curie.asso.fr, soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.
5. Les informations demandées par l'association Réseau C.U.R.I.E dans les formulaires d'adhésion sont nécessaires pour vous enregistrer en tant que membre, elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Elles apparaîtront sur notre site internet dans l'espace réservé à nos membres. Le fichier informatique constitué ne fait l'objet d'aucune utilisation commerciale et est destiné à la gestion de nos membres.
6. En application de la délibération n°2006-138 du 09/05/2006 de la CNIL décidant de la dispense de déclaration des traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe, l'association Réseau C.U.R.I.E est dispensée de déclarer ce fichier à la CNIL.
7. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à relationsmembres@curie.asso.fr